

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 18 FEVRIER 2020  
N° 2020-01**

**Étaient présents :** Mme CUISSET (Maire) – M. GUYOT – Mme GOULFERT – M. GOLAN – Mme SEIDLER – MM. MEUNIER – MERCIER (Adjoints) – MM. GUIFFREY – CASSIN – Mmes RENARD – CRISTAU – VALAT – M. BERT – Mme GOY – M. DUPONT – Mmes SERVE – CATCEL – M. RAMUS – Mmes DESSAUSE – SEJALON-MICAUD – LAVEDRINE – M. MAYET.

**Ont donné procuration :** Mme CHALET à M. GUYOT  
M. BURGAT à Mme CATCEL  
M. RIGAUD à M. RAMUS  
Mme TEYSSOT à Mme SERVE  
Mme GODARD à Mme LAVEDRINE

**Secrétaire de séance :** M. GOLAN Jean-Michel

**I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10/12/2019**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2019.

**II. DÉCISIONS DU MAIRE**

Dans le cadre des délégations du conseil municipal accordées au Maire, par délibérations du 15 avril 2014, du 14 décembre 2015 et du 19 septembre 2017, conformément à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions suivantes :

- décision n° 2019-19 du 31 décembre 2019 – Protection statutaire du personnel communal – Marché d'assurance signée avec GROUPAMA Rhône-Alpes Auvergne pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Taux de cotisation de 4,65 % pour les risques suivants : décès, accident de service et maladie professionnelle, longue maladie, longue durée, maternité, adoption, maladie ordinaire avec franchise de 30 jours par arrêt.
- décision n°2020-01 du 08 janvier 2020 – Ligne de trésorerie – Contractualisation d'une ligne de trésorerie de 150 000 € auprès du Crédit Agricole Centre France.
- décision n°2020-02 du 27 janvier 2020 – Parcelles ZC n°24-25 et 26 – Décision de préemption dans la Zone d'Aménagement Différé pour des terrains sis « Iles des Vacants » mis en vente par M. PERATON et Mme RAYNAUD.
- décision n°2020-03 du 29 janvier 2020 – Bail à loyer – Convention précaire – Avenant n°2 prolongeant la durée du bail de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 avec M. HERMANN et Mme CHARBY pour la location de l'appartement sis 74 rue Pierre Sémard.
- décision n°2020-04 du 03 février 2020 – Avenant n°1 – Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) revitalisation centre-bourg afin de rectifier une erreur de frappe à l'article 4 de l'acte d'engagement. Cet avenant ne modifie pas le montant global du marché.
- concession n° 3052 du 29.11.2019 – Cimetière nouveau – Caveau trois corps à M. WINAUD-TUMBACH John et Mme DEDINGER Laura.

**Plans de financement SDE 03**

Mme le Maire rend compte des quatre plans de financement signés pour des travaux réalisés par le SDE 03 :

- Dissimulation des réseaux « Impasse de la Sablouse » :

Montant : 35 730 €  
Part SDE 03 : 25 011 €  
Part communale : 10 719 €

- Éclairage public lié à la dissimulation des réseaux « Impasse de la Sablouse » :

Montant : 13 785 €  
Part SDE 03 : 4 825 €  
Part communale : 8 960 €

- Dissimulation des réseaux « Impasse de la Rotonde » :

Montant :	52 660 €
Part SDE 03 :	36 862 €
Part communale :	15 798 €

- Éclairage public lié à la dissimulation des réseaux « Impasse de la Rotonde » :

Montant :	7 535 €
Part SDE 03 :	2 638 €
Part communale :	4 897 €

### III. ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS (Délibérations n°01 et 02)

1) Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition des parcelles AB n° 32 d'une superficie de 798 m<sup>2</sup> et AB n° 33 d'une superficie de 864 m<sup>2</sup>, situées au lieu-dit « L'Île Brune » et appartenant à Mme Martine THEVENET, pour la somme de 670 €, et autorise Mme le Maire à signer les compromis de vente, acte authentique et tous les documents annexes.

Mme Lavedrine s'interroge sur le devenir de ces terrains. Mme Cuisset précise qu'elles sont destinées, comme les autres parcelles acquises auparavant, à accueillir du maraîchage ou du pâturage.

Mme Lavedrine indique que M. et Mme Septin recherche un repreneur. M. Dupont répond qu'ils vont être contactés dans le cadre du Plan Alimentaire Territorial pour devenir parrain d'un jeune maraîcher.

2) Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition d'un terrain situé en contrebas de la rue du Marché sur la propriété de M. et Mme REAUX Lucien et Yvette, pour la somme de 200 €, cadastré :

- parcelle AO n° 299 (en partie) d'une superficie de 588 m<sup>2</sup>
- parcelle AO n° 426 (en partie) d'une superficie de 956 m<sup>2</sup>

et autorise Mme le Maire à signer les compromis de vente, acte authentique et tous les documents annexes.

### IV. AFFAIRES FINANCIÈRES

1) Fonds Intercommunal de Cohésion Territoriale (FICT) (Délibération n°03)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le principe de solliciter le FICT au titre de l'année 2020 pour un montant de 69 328 € afin de financer les travaux de voirie et d'aménagements de la rue de Moulins (partie haute). Mme Cuisset précise qu'il s'agit du solde de la dotation FICT 2015-2020 alloué à la commune.

### V. CONVENTION (Délibération n°04)

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention à intervenir avec le SDIS 03 en vue de la réalisation de travaux d'aménagement des vestiaires féminins du centre de secours de Saint-Germain-des-Fossés, et accepte le versement d'une participation financière, à hauteur de 25 % des travaux HT.

### VI. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE (Délibération n°05)

Le conseil municipal prend acte à l'unanimité du débat d'orientation budgétaire présenté par M. Guyot, adjoint au maire chargé des finances. Il précise que les deux budgets annexes votés en 2019 « Lotissement les Justices » et « ZACOM les Justices » sont équilibrés en dépenses et en recettes sur les deux sections de fonctionnement et d'investissement. Les opérations de ces budgets ne concernant pour l'instant que le remboursement des terrains acquis par l'EPF. Un troisième budget annexe intitulé « Lotissement les Vignauds » sera créé cette année suite à l'achat de terrains en vue de la création à moyen-long terme d'un lotissement afin de favoriser la mixité sociale.

**Déclaration du groupe Rassembler pour Agir - Débat d'orientation budgétaire 2020**  
**Conseil municipal du 18 février 2020**  
**Alexis Mayet**

Madame le Maire,

Vous arrivez donc à la préparation du dernier budget de votre mandat, nous allons le voter à quelques jours du scrutin du 15 mars, en plein milieu de la campagne officielle pour les municipales.

Ainsi, nous ne trouverons pas, cette année encore, la réhabilitation de la salle polyvalente dans votre budget, pourtant promise en 2014 dans votre programme, pas davantage que la construction d'aires de jeux pour les enfants.

La fâcheuse tendance qui est la vôtre à repousser en permanence les prévisions du Plan Pluriannuel d'Investissement, au lieu d'en faire un outil de programmation, rend le support peu pertinent.

En 2018, une aire de jeux aux Moulières était prévue pour 2019, c'est désormais 2023 !

Ce n'est qu'un exemple, de ces petites choses, qui devraient pourtant compter. Nous n'aurons pas davantage de mesures pour la sécurité des habitants et la lutte contre les incivilités ou encore pour la tarification sociale des services communaux...

Un débat et un vote sur les questions budgétaires, juste avant les municipales peut être questionné quant à son opportunité. Finalement, nous le savons tous ici, le débat est bien davantage cette année entre les mains des saint-germanoises et des saint-germanoises qu'entre les mains d'élus sortants.

Sur le contexte global, vous vous contentez une fois encore de donner des éléments classiques, sans apporter l'analyse de votre majorité sur la situation, ce qui serait pourtant l'intérêt du Rapport d'Orientation Budgétaire, car c'est nécessairement à l'aune de cette analyse qu'un budget se construit...

D'ailleurs, vous avez l'air vous-mêmes sceptiques devant les éléments que vous donnez...

Des précisions donc : au regard des mêmes chiffres officiels que ceux que vous utilisez, il y a eu, en décembre dernier, vous ne le dites pas, un plongeon de la confiance des ménages.

Dans ce contexte, l'opinion sur l'opportunité d'effectuer des achats importants reste bien négative, et cela a des conséquences concrètes, si l'on prétend accueillir de nouveaux propriétaires chez nous par exemple.

Quand c'est flou, il y a un loup, et si un sujet de flou concerne directement notre commune, c'est bien la suppression de la Taxe d'Habitation... Cette mesure - qui a pour conséquences de réduire un peu plus l'autonomie financière des collectivités - est une mesure inégalitaire, dans la manière de la compenser notamment, particulièrement pour les communes populaires, comme la nôtre.

Ce sera encore moins d'argent, pour nos services, pour agir pour les saint-germanoises.

Votre majorité ne donne aucun élément sur la manière dont elle entend faire avec cette baisse future et certaine de recettes...

La baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement est chaque année un symbole du mépris de ceux qui décident, face à la fois d'abord aux administrés, mais aussi aux fonctionnaires, dévoués, qui assurent le service quotidien à tous et à chacun.

Vous avez été, vous êtes, les grands champions de l'économie budgétaire et l'on peut se demander où vous allez trouver à rogner encore, vous-mêmes précisez que vous ne savez pas vraiment... Peut-être faut-il voir à faire des économies ailleurs et autrement. Lorsque l'on voit l'inconséquence de l'étude sur la revitalisation de centre-bourg face à son coût - vous me direz, nous sommes subventionnés- mais quand même, cela questionne.

Sur Saint-Germain, votre mandat se termine avec une perte apparemment de 100 habitants depuis 2018 : ce n'est pas rien. Quelles qu'en soient vos explications, vos demandes à l'INSEE, c'est un problème.

En 2014 vous promettiez je cite "nous imposerons la reconstruction avant toute démolition" : promesse non tenue, en voilà le bilan. Même si vous réussissiez à faire venir de nouveaux habitants, les saint-germanoises qui sont partis, eux, ne reviendront plus.

De plus, nous n'avons plus de foncier suffisant pour construire autant que dans le passé, y compris compte tenu des règles PLU, les chiffres sur l'urbanisme en témoignent. Il y a donc bien un problème.

Le chômage baisse, paraît-il, mais vous ne dites pas que la précarité gangrène notre ville comme le montre la hausse des bénéficiaires du RSA socle ici. Cela doit pourtant être pris en compte.

Voilà les éléments que nous souhaitons donner. Finalement, une seule chose est certaine, Madame le Maire, nous nous retrouverons l'an prochain pour un nouveau débat, peut-être avec d'autres choix.

### Réponses apportées par Mme le Maire

Effectivement, nous avons constaté une baisse de la population notamment avec les travaux prévus aux HLM les Vignauds par Allier Habitat. Le bailleur social a trop anticipé le départ des locataires qui de ce fait n'étaient pas présents lors du recensement. La démolition des logements est compensée par la construction de pavillons et le cloisonnement des appartements de grande superficie. Avec ces travaux de réhabilitation et l'offre de pavillons individuels nous comptons sur le retour d'habitants dans ce quartier.

Les travaux de démolition et de reconstruction Rue Alapetite se sont également déroulés au moment du recensement. Nous avons reçu cet après midi la société EVOLEA pour négocier un projet de construction de logements sociaux en centre-ville.

Concernant le PLU, il s'inscrit dans un cadre contraint national qui nous oblige à restreindre les zones constructibles sur la commune. A Saint-Germain, nous avons quand même les lots aux Moulières proposés à la vente. Nous anticipons également sur l'avenir avec l'achat de terrains aux Justices et aux Vignauds pour permettre l'accession à la propriété et favoriser la mixité sociale. Il faut noter que le foncier de la commune est relativement restreint avec une superficie de 850 hectares.

Mme le Maire précise qu'elle est déçue par le ressenti de l'opposition sur l'étude Axe Saône. Les habitants qui ont participé aux ateliers ont plébiscité certains projets ou jugé d'autres trop utopistes. Un programme opérationnel sera présenté en septembre. Les projets retenus pourront bénéficier d'une aide départementale de 30 % sur un montant total HT de travaux de 3 millions d'euros.

Concernant la salle polyvalente, la majorité a choisi de réfléchir sur son devenir dans le cadre de la redynamisation du centre bourg. Dans son étude, le cabinet Axe Saône propose d'ailleurs sa déconstruction.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 35 mn.